

Secrétariat assuré par :
Madame Marie MILITELLO

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt quatre

Le vendredi 26 avril 2024

A 9h00

COMMISSION COMMUNALE
DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 26 avril 2024

Crèche « Pirouettes Cahouettes »
30 rue des Cahouettes
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il est rappelé que lors de sa visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.
Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.123-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le Responsable d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

UF TF SL

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Monsieur François TAGLANG

Représentant le Général commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers
Major Laurent FOUCHERES

Représentant Madame la Commissaire – Madame FALGUERA
Excusée

Services Techniques
Monsieur Sid-Ali LARBI

Laboratoire Central
Excusé

Assistaient également à la visite

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 26 avril 2024

Crèche « Pirouettes Cahouettes »
30 rue des Cahouettes
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Responsable de l'établissement
Madame Virginie CRISTIANI, Directrice

La crèche fait partie d'un ensemble bâtiminaire composé d'un relais petite enfance, d'une crèche et d'un local « projet d'insertion » isolés entre eux.

Il s'agit d'un bâtiment à simple rez de chaussée sur un sous-sol comprenant :

- Au rez de chaussée : le bureau de la Responsable de l'établissement, un espace éveil jeux motricité, un espace repas, une salle de repos et une salle jeux d'eau sanitaires, un office de réchauffage, des sanitaires pour le personnel, et un bloc sanitaires public avec vestiaires enfants et une lingerie. L'espace repas et l'espace éveil jeux motricité peuvent être séparés par une cloison amovible,
- Au sous-sol : une salle de repos pour le personnel, un local d'archives servant de réserve, des vestiaires, un local ballon d'eau chaude et une zone d'accès au vide sanitaire

L'établissement dispose des équipements techniques suivants :

- Un chauffage par radiateurs complété par une CTA double flux, la chaufferie étant située dans l'école voisine
- Un éclairage de sécurité par BAES
- Un équipement d'alarme de type 4 avec déclencheurs manuels et flashes lumineux
- Un office de réchauffage alimenté par électricité

Effectif maximal susceptible d'être admis :

- Public et personnel : 30 personnes dont 22 pour le public

CLASSEMENT : Etablissement de **type R de 5^{ème} catégorie**

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

L'établissement est assujéti à la réglementation du 22 juin 1990 modifiée.

La commission communale de sécurité et d'accessibilité s'est réunie ce jour afin de procéder à la visite périodique de la structure.

Au cours de la réunion préalable, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

- Registre de sécurité
- Rapport de vérification de l'équipement d'alarme et extincteurs établi par l'organisme agréé DEKRA en date du 27 février 2024 avec quatre observations levées par la société IPS en date du 20 avril 2024.
- Attestation de vérification du bloc de sécurité établi par la société IPS en date du 20 avril 2024
- Attestation de vérification de l'alarme incendie établi par la société IPS en date du 20 avril 2024
- Attestation de vérification des extincteurs établi par la société IPS en date du 20 avril 2024
- Compte rendu exercice d'évacuation à la date du 27 02 2023

Au cours de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a fait procéder aux essais suivants en situation de coupure générale électrique obtenue par action sur la coupure d'urgence située dans le bureau de la Directrice :

- Vérification de l'éclairage de sécurité dans l'ensemble de l'établissement
- Vérification du déverrouillage du portillon d'accès au sous-sol
- Action sur le déclencheur manuel situé à l'entrée de l'établissement entraînant la diffusion de l'alarme générale sonore sans temporisation et la mise en fonction des flashes lumineux
- Vérification du bon fonctionnement du téléphone filaire pour l'appel des services d'urgence

Après remise en service de l'alimentation électrique normale :

- Action sur la coupure d'urgence électrique dans l'office de réchauffage entraînant l'arrêt de l'alimentation électrique des éléments de réchauffage
- Action sur le déclencheur de proximité de la porte d'entrée entraînant le déverrouillage de celle ci

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant.

A l'issue de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'activité de l'établissement.

Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

1. Rendre l'isolement du local archives (VMC présente dans le local)
2. Poursuivre l'identification de l'ensemble des locaux
3. Supprimer et interdire tout stockage dans le local technique (vide sanitaire et chauffe-eau) situé au sous-sol

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 26 avril 2024

Crèche « Pirouettes Cahouettes »
30 rue des Cahouettes
93360 NEUILLY-PLAISANCE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

UF TF. SL 3 / 4

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

4. Identifier les boutons d'arrêt d'urgence situés dans le bureau de la Directrice
5. Installer sur les portes d'office de réchauffage et l'issue de secours de la salle d'activités donnant sur la cour élémentaire un système de déverrouillage rapide type bouton molleté
6. Poursuivre la formation pour l'ensemble du personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie et notamment la prise en charge des personnes en situation d'handicap
7. Faire établir un rapport de vérification réglementaire concernant les installations électriques (ERP et ERT)

LE MAIRE

Et les membres de la commission communale de sécurité et d'accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.

CHRISTIAN DEMUYNCK

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

UP TF SL

4 / 4